

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 juin 2020 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Henry de Messey sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEGAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT, Dominique TROSZEZYNSKI, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité sans observations.

- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités du Maire à 20,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 793,44 € brut mensuel, le maximum autorisé étant de 25,5 %. L'indemnité de fonction de chaque adjointe est fixée à 6,84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 266,03 € brut mensuel, le maximum autorisé étant de 9,9 %.

- Constitutions de commissions communales

Le conseil municipal décide de créer les commissions communales dont les objets et les membres sont les suivants :

- * **Commission Bâtiment / Projet école** : Pascal CHEVROLLIER (responsable), Bruno LEBRETON, Maxime MICOU, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT
- * **Commission Tourisme/sentiers de randonnées** : Marie-France MATAGNE (responsable), Ghislaine BOURGEGAIS, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Valérie RENOUL
- * **Commission Fleurissement** : Valérie RENOUL (responsable), Pascal CHEVROLLIER, Marie-France MATAGNE, Carine NEVEU
- * **Commission Commerce** : ensemble des membres du conseil municipal
- * **Commission Bulletin et site internet** : Ghislaine BOURGEGAIS (responsable), Jérémie DERSOIR, Marie-France MATAGNE, Pascal VANDERGUCHT

- Commission de Délégation de Service Public du camping et de la base de loisirs

Le conseil municipal décide de créer une commission de "délégation de service public du camping et de la base de loisirs" et désigne Dominique TROSZEZYNSKI, Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEGAIS en tant que membres titulaires et Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Valérie RENOUL en tant que suppléants.

- Commission communale d'action sociale

Le conseil municipal décide de créer une commission d'action sociale constituée de Marie-France MATAGNE (responsable), Pascal CHEVROLLIER, Valérie RENOUL en tant que conseillers municipaux membres de cette commission. Sont désignés Mélisa SIMON, Maryline BOIVIN et Michèle AUGUIÉ en tant que membres hors conseil municipal.

- Désignation de référents communaux

Le conseil municipal désigne en tant que référents communaux :

- * Dominique TROSZEZYNSKI pour le projet éolien et l'aménagement de la fibre
- * Carine NEVEU pour le lotissement Les Jardins de La Falaiserie
- * Vincent REBILLARD pour les associations.

- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique (SIUP) Chambellay/La Jaille-Yvon

Le conseil municipal désigne Jérémie DERSOIR, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT en tant que délégués titulaires et Carine NEVEU, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD en tant que suppléants au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon.

- Accueil périscolaire de Chambellay : désignation d'un représentant et d'un suppléant au comité de suivi du service

Le conseil municipal désigne Jérémie DERSOIR en tant que représentant titulaire et Carine NEVEU en tant que suppléante au comité de suivi du service de l'accueil périscolaire de Chambellay.

- Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au SIÉML

Le conseil municipal désigne au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire Dominique TROSZEZYNSKI en tant que représentant titulaire et Pascal CHEVROLLIER en tant que suppléant.

- Représentant au conseil d'administration de la maison de retraite St Joseph de Chenillé-Champteussé

Le conseil municipal désigne Marie-France MATAGNE en tant que représentante de la commune de La Jaille-Yvon au conseil d'administration de la maison de retraite Saint Joseph de Chenillé-Champteussé.

- Désignation d'un correspondant défense

Le conseil municipal désigne Valérie RENOUL en tant que "correspondant défense".

- Désignation d'un correspondant sécurité civile

Le conseil municipal désigne Pascal CHEVROLLIER en tant que "correspondant sécurité civile".

- Représentant du conseil municipal au conseil d'administration d'Anjou Sport Nature

Le conseil municipal désigne Vincent REBILLARD représentant du conseil municipal au conseil d'administration d'Anjou Sport Nature.

- Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

Le conseil municipal désigne les représentants aux commissions suivantes de la CCVHA :

* **Finances** : Pascal VANDERGUCHT

* **Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC)** : Pascal CHEVROLLIER titulaire, Bruno LEBRETON suppléant

* **Ressources internes –ressources humaines** : Carine NEVEU

* **Ressources internes –mutualisation** : Pascal CHEVROLLIER

* **Territoire RSO** : Pascal CHEVROLLIER titulaire, Dominique TROSZEZYNSKI suppléant

* **Solidarités** : Marie-France MATAGNE

* **Environnement-voirie-assainissement** : Bruno LEBRETON

* **Enfance/Jeunesse** : Vincent REBILLARD

* **Aménagement** : Marie-France MATAGNE

* **Culture et communication – digitalisation** : Ghislaine BOURGEAIS

- Autorisation permanente de poursuites au comptable assignataire

Le conseil municipal autorise le receveur municipal à poursuivre sans visa du Maire et fixe les seuils de poursuites à 5 € pour l'édition de mises en demeure, 10 € (organisme bancaire), 50 € (employeurs et autres tiers) et 500 € pour l'édition de saisie.

- Travaux de confortement du coteau dominant le chemin de halage : demande de subvention au Département

Le conseil municipal sollicite auprès du Département de Maine-et-Loire une subvention de 30% du coût de l'expertise et des travaux entrepris pour la sécurisation du coteau à proximité du chemin de halage suite à un éboulement. Le coût total s'élève à 2 982 € TTC.

- Acceptation d'un don de l'association des Amis du Patrimoine

Le conseil municipal accepte le don de 47 548,50 € de l'association des Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon à la commune pour la rénovation de la chapelle du cimetière ainsi que de l'Oratoire Saint Loup. Ce don serait versé en plusieurs fois selon l'échéancier des travaux, un premier acompte de 20 000 € intervenant mi-juin 2020.

- Restauration de l'Oratoire Saint Loup et de la chapelle du cimetière

Le conseil municipal décide la réalisation d'une partie des travaux de rénovation de l'oratoire Saint Loup et de la chapelle du cimetière et retient les devis de 3D49 (La Jaille-Yvon) pour un montant total de 21 530 € HT soit 25 836,00 € TTC comprenant la restauration de la toiture de la chapelle du cimetière, la restauration et décoration de l'Oratoire Saint Loup et des travaux d'enduit à la chaux extérieur pierres apparentes pour la chapelle du cimetière.

- Convention de mise à disposition par la commune à Anjou Sport Nature du bâtiment du Port Ribouet pour stockage de vélos

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec l'association Anjou Sport Nature une convention de mise à disposition du bâtiment sis parcelle B377, route de la Mayenne, afin d'y stocker des vélos. La mise à disposition est consentie à titre gracieux jusqu'au 31 mai 2021.

- Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) validation du dispositif Fonds de Solidarité du Bloc Local

Considérant que la France subit actuellement une crise sanitaire sans précédent qui impacte très fortement les acteurs économiques locaux ;

Considérant qu'à côté de la mise en place de divers dispositifs nationaux et régionaux, la CCVHA et les communes qui la composent souhaitent soutenir les entreprises qui ne récupéreront pas leur chiffre d'affaires perdu pendant cette période et qui risquent de disparaître ;

Considérant que la CCVHA et les communes souhaitent soutenir les entreprises qui entrent dans le règlement d'intervention par le versement de subventions ; que ces fonds proviennent de la Communauté de communes à hauteur de 500 000 € et des communes participantes au dispositif à hauteur de 13,80 € par habitant dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience de la Région Pays de la Loire ;

Le conseil municipal valide à l'unanimité le dispositif d'aide ci-dessus évoqué par la participation de 13,80 € par habitant.

- Résiliation amiable du bail commercial (question traitée à huis clos)

Le conseil municipal donne son accord pour une résiliation amiable du bail commercial conclu entre la commune et la SARL THOMLAURE avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2020, sous réserve que la société soit à jour dans le paiement des loyers dus à la commune.

A La Jaille-Yvon, le 23 juin 2020

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

